

Je pense que, si le député comprend la formule, il constatera qu'elle accorde à ce groupe l'assistance qu'il cherche.

LES PÉNITENCIERS—LES ÉTABLISSEMENTS PSYCHIATRIQUES
À SÉCURITÉ MAXIMALE—LE CHOIX DE DARTMOUTH COMME
EMPLACEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je remercie le secrétaire parlementaire de demeurer à la Chambre ce soir et de voler du temps à sa famille pour répondre au nom du ministre.

Ma question est assez directe et je la pose au nom des résidents qui, si on donne suite au projet actuel, devront vivre à proximité d'une institution psychiatrique à sécurité maximale.

J'ai soulevé ce point pour m'assurer que le mode de planification et de consultation est approuvé par la province de la Nouvelle-Écosse et la ville de Dartmouth. Lorsque le problème a été soulevé, il y a environ deux ans, on avait convenu qu'il y aurait une véritable consultation. Il est devenu évident, au cours des derniers jours, que la planification de l'institution avait progressé à bien des points de vue sans consultation avec les représentants de la ville de Dartmouth—à moins que madame le maire n'ait omis de se confier aux échevins des quartiers en cause.

On ne parle pas de la nécessité d'avoir des établissements modernisés et sûrs pour—et j'ai consulté le dictionnaire pour trouver la bonne expression—soigner les fous criminels ou ceux que les tribunaux confient à certains établissements parce qu'ils souffrent de divers troubles.

Au début des discussions quant à l'emplacement de cet établissement indispensable j'avais cru comprendre qu'il serait situé à proximité de l'hôpital de la Nouvelle-Écosse. Je croyais qu'il ne serait pas nécessaire de sortir ou de parcourir de longues distances pour transférer de l'hôpital vers le nouvel établissement les détenus qui ont besoin de soins psychiatriques. Autrement dit, je pensais qu'il y aurait un tunnel ou un passage quelconque qui répondrait à la fois aux exigences d'un établissement psychiatrique à sécurité maximale et à celle d'un service pénitentiaire fédéral. Mais maintenant, si j'ai bien compris, cet établissement sera situé à environ trois-quarts de mille de l'hôpital de Nouvelle-Écosse. Depuis de nombreuses années, cet hôpital reçoit des gens condamnés par les tribunaux et qui ont besoin de soins psychiatriques ou psychologiques et d'internement. Maintenant, le nouvel établissement sera sans doute à une certaine distance de l'hôpital de Nouvelle-Écosse qui est d'ailleurs l'un des meilleurs de l'Est du Canada. Le transport des malades posera donc un problème de sécurité.

Monsieur l'Orateur, je voudrais obtenir ce soir les réponses aux questions suivantes: Les autorités provinciales ont-elles été consultées? Je suppose que oui, puisque le terrain appartient à la province. Les autorités de la ville de Dartmouth ont-elles été consultées; si oui, dans quelle mesure? Quelles assurances peut-on donner aux résidents de la région quant à la sécurité? D'après le plan, des propriétés résidentielles seraient construites sur au moins trois côtés de cette institution à sécurité maximale.

Comment s'effectuera, du point de vue de la sécurité, le transport des prisonniers de l'institution à sécurité maximale à l'hôpital de la Nouvelle-Écosse aux fins de traitement? Envisage-t-on d'utiliser les installations existantes de cette institution pour traiter les détenus? Cela comportera-t-il pour l'hôpital de la Nouvelle-Écosse un fardeau supplémentaire, c'est-à-dire un plus grand nombre de lits et de patients?

Ajournement

Comment le gouvernement compte-t-il conseiller et consulter les résidents directement touchés? Autrement dit, où en sont les consultations et la planification? Il importe de connaître ces coordonnées, car certains projets ont été, semble-t-il, ébruités. Il est essentiel de savoir quelles consultations ont été tenues afin de pouvoir calmer les craintes des résidents. Les réponses à de telles questions peuvent apaiser les craintes des résidents de la région. En terminant, monsieur l'Orateur, je dirai que je sais gré au secrétaire parlementaire d'être présent à la Chambre ce soir.

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le député de Dartmouth-Halifax (M. Forrestall) a soulevé une question d'une grande importance pour lui-même et pour les résidents de la région qu'il représente. Cette question est du ressort du ministère du solliciteur général, et le ministère a pour politique de consulter les autorités tant provinciales que municipales. J'espère pouvoir assurer le député que les autorités provinciales ont été consultées.

Si le député était à ma place, il verrait pourquoi il n'y a pas eu jusqu'ici entière consultation avec la ville de Dartmouth ni, jusqu'ici, consultation avec les résidents. La municipalité et les résidents seront consultés, si c'est là le vœu de toutes les parties, avant que ne soit choisi l'emplacement de la nouvelle institution pénale. En fait, les autorités pénitentiaires organisent dans bien des cas des assemblées publiques afin d'expliquer aux associations locales et aux résidents les plans envisagés pour leur région par le Service des pénitenciers.

Cette collaboration entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux est évidente dans tous les aspects des services correctionnels. Par exemple, dans certaines régions, dont la Nouvelle-Écosse, les fonctionnaires fédéraux utilisent les prisons provinciales pour loger certains détenus, quand leur déplacement est bénéfique et ne représente aucun danger pour la sécurité du public.

En ce qui concerne les projets de centres psychiatriques régionaux, permettez-moi de dire ce qui suit: le Service canadien des pénitenciers se propose d'établir un centre psychiatrique régional dans chacune des cinq régions du Canada, qui sont la région de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et la région du Pacifique. Un de ces centres fonctionne maintenant à Abbotsford, en Colombie-Britannique, pour la région du Pacifique. Un autre est en construction à Saskatoon, en Saskatchewan, pour la région des Prairies. L'approbation de principe a été obtenue du Conseil du Trésor pour la construction de trois autres centres semblables. Deux doivent remplacer les établissements désuets actuellement en usage à Kingston, en Ontario, et à Laval, au Québec, et le troisième sera construit dans la région de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, pour desservir la région de l'Atlantique.

Depuis le début de 1975, diverses réunions ont eu lieu dans les provinces de l'Atlantique entre le gouvernement fédéral et celui des provinces en cause. Il a alors été convenu qu'un établissement psychiatrique serait construit en Nouvelle-Écosse, pour répondre aux besoins du Service canadien des pénitenciers et de quatre provinces de l'Atlantique, selon leur vœu. La Nouvelle-Écosse a donné son assentiment à ce projet. Par la suite, des réunions ont eu lieu avec les représentants du ministère du Procureur général afin de définir les exigences du Service des pénitenciers en matière d'équipement de soins, et de trouver l'endroit le mieux adapté à cette fin, compte tenu de l'emplacement des centres de traitement professionnels: universités, centres professionnels et semi-professionnels.